



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant

Question orale n° 674

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le montant des crédits d'aide à l'amélioration de l'habitat pour le département des Ardennes. Il lui demande quel est l'avenir des opérations programmées en ce domaine pour ce département.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Luc Warsmann a présenté une question, n° 674, ainsi rédigée:

«M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le montant des crédits d'aide à l'amélioration de l'habitat pour le département des Ardennes. Il lui demande quel est l'avenir des opérations programmées en ce domaine pour ce département.»

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Warsmann. Je me suis engagé depuis plusieurs années, avec de nombreux autres élus de mon département, dans le développement d'actions en faveur du logement: amélioration du confort dans les logements existants, notamment pour les personnes aux revenus modestes ou les personnes âgées, qui peuvent ainsi rester plus facilement à domicile; augmentation du nombre de logements locatifs disponibles, car la demande est forte dans de nombreuses communes de mon département, y compris dans les zones rurales. Pour cela, l'Etat met à notre disposition deux systèmes: les primes à l'amélioration de l'habitat et les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Ma question porte sur ces deux points.

En ce qui concerne les primes à l'amélioration de l'habitat, elles ont contribué en 1998 à la rénovation de près de 700 logements dans mon département. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, de quels crédits estimatifs pourrions-nous disposer au titre de l'année 1999 pour le versement de ces primes à l'amélioration de l'habitat ? Ne risquent-elles pas d'être contingentées ? Pourrions-nous éviter les files d'attente pour l'attribution de ces primes ?

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, je souhaite vous poser les mêmes questions sur les crédits prévisionnels dont nous pourrions disposer au titre de l'année 1999. Plus précisément, je souhaiterais savoir si la prolongation d'un an des opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans le secteur des Crêtes ardennaises ainsi que dans le secteur des Trois cantons a bien fait l'objet d'une budgétisation suffisante, et quel est le niveau de cette budgétisation.

Je vous adresse la même question pour l'opération du centre historique de Sedan, qui est en cours et qui présente un grand intérêt pour la rénovation de la ville.

Je souhaiterais enfin que vous m'indiquiez si des dispositions sont bien prises pour le lancement prochain d'une nouvelle opération pour l'amélioration de l'habitat dans le secteur de l'Argonne ardennaise et si des crédits ANAH sont bien prévus à cet effet dès l'année 1999.

Je vous remercie par avance, monsieur le secrétaire d'Etat, des éléments de réponse que vous voudrez bien me donner qui, j'en suis persuadé, seront de nature à rassurer tous les élus concernés.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, comme vous venez de l'indiquer, le

département des Ardennes se caractérise par des interventions significatives portant sur l'amélioration du parc privé, mobilisant aussi bien des primes à l'amélioration de l'habitat - PAH - que les subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Le budget du logement, déjà prioritaire en 1998, a été confirmé comme priorité en 1999. Aussi, les dotations de ces deux aides pour la Champagne-Ardenne augmentent cette année et par voie de conséquence, pour le département des Ardennes.

Pour ce qui concerne la PAH dans les Ardennes, près de 700 propriétaires occupants ont effectivement pu, en 1998, améliorer leurs logements grâce à cette prime. La dotation initiale pour la région Champagne-Ardenne s'élève, en 1999, à 21 millions de francs. Légèrement supérieure à celle de 1998, elle permettra, compte tenu des reports et du rythme de consommation des crédits constaté, de répondre aux besoins exprimés dans votre département, qui, à lui seul, consomme près du tiers de la dotation régionale, ce qui traduit bien l'impulsion donnée à l'amélioration du logement privé dont vous vous faisiez l'écho.

Il en va de même pour l'enveloppe régionale de l'ANAH, qui, en 1999 passe dans votre région de 63 millions à 65 millions. Cela permettra de répondre aux besoins recensés dans les Ardennes, à savoir la prise en compte des prorogations des deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, celle dite des «trois cantons» et des «crêtes préardennaises», la poursuite des OPAH en cours - centre historique de Sedan et du pays de la Pointe des Ardennes - et l'engagement de l'OPAH de l'Argonne ardennaise.

Je n'ai pas toujours, monsieur le député, la possibilité d'apporter des réponses aussi positives. Aussi, je vous remercie de l'occasion que vous m'avez donnée de faire ce point rassurant sur les aides qui seront mobilisables pour les propriétaires-bailleurs et pour les propriétaires-occupants modestes de votre département.

L'amélioration du parc privé est une composante majeure de l'activité du bâtiment, dont l'érosion des effectifs s'est interrompue depuis huit mois, et qui devrait être créatrice d'au moins 10 000 emplois sur le territoire national en 1999. Je suis heureux que le département des Ardennes en soit à la fois bénéficiaire et acteur.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Je remercie M. le secrétaire d'Etat des éléments d'information qu'il vient de me donner. Je voudrais également l'assurer que les collectivités territoriales, tant la région Champagne-Ardenne que le conseil général, relaient et appuient, y compris par des engagements financiers, à la fois les OPAH et les primes à l'amélioration de l'habitat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 674

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1294

Réponse publiée le : 10 mars 1999, page 2126

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 mars 1999